

Rapport de la Commission des Finances
du Conseil Intercommunal
de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte - APEC

Préavis n° 19/ 2019

**Octroi d'un crédit destiné à
remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 19/2019 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances composée de Mmes Laurence Pinel, Antonella Salamin, et de MM. Cédric Marzer et Daniel Richard a été reçu le 29 août 2019 par l'APEC pour étudier le préavis 19/2019. M. Mawjee était excusé.

La commission remercie vivement M. Yves Reymond, président du comité de direction, M. Alain Meylan, chef de station et M. Guy Fritsché, ingénieur génie civil, pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 29 août 2019.

Contexte

Si la nouvelle station est prévue pour 2023 dans le meilleur des cas, l'APEC doit pouvoir continuer à fonctionner correctement, dans de bonnes conditions jusqu'à l'ouverture de la nouvelle station d'épuration.

La population de la région de la Côte s'est bien développée ces dernières années. Cette tendance à la hausse va continuer au vu des projets immobiliers à venir dans notre région.

La station d'épuration de l'APEC tourne à plein régime. Aujourd'hui nous sommes à la capacité maximum de 40'000 équivalent-habitants.

Dans ce contexte restreint, la station d'épuration doit être opérationnelle au moins jusqu'à 2025 selon les dernières estimations et augmenter sa capacité de charge au maximum de ses possibilités pour que tous les traitements nécessaires puissent être effectués

Remplacement des liquides biologiques par des lits fluidisés

Les disques biologiques existants, après 19 ans d'utilisation, doivent être remplacés impérativement pour garantir un traitement correct de l'eau entre le décanteur primaire et la biologie à boues activées. Nous ne rentrerons pas dans les détails techniques, mais le remplacement de ce matériel se justifie amplement. La technologie actuelle veut qu'il soit remplacé par un lit fluide.

Le coût

Le coût de CHF 587'600 se justifie par des travaux importants de démontage, sortie et évacuation des disques actuels, adaptation des locaux et mise en place du lit fluide avec une télégestion et supervision.

Le dossier qui nous est présenté a bien été pensé dans la continuité de l'exploitation de la station d'épuration. Les coûts présentés dans le préavis ont été étudiés pour que l'installation soit conforme à l'évolution technologique d'aujourd'hui. Une procédure sur invitation a été faite pour le choix du fournisseur. Le préavis est présenté sur des bases de soumission de prix entrée. Le coût nous semble donc adéquat et justifié.

Financement et amortissement

Le financement est assuré par les fonds propres de l'APEC, ce qui ne pose aucun problème au vu du disponible au 31.12.2018.

Nous considérons raisonnable l'amortissement sur 5 ans, puisque c'est la durée de vie prévue pour cette installation. Dans les conditions envisagées, en 2025, la nouvelle station d'épuration devrait être en fonction.

Conclusion

Au vu des arguments qui nous ont été présentés, la commission des finances proposent d'accepter le préavis 19/2019 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés pour le montant de CHF 587'600.00

Vich, le 17 septembre 2019

Cédric Marzer
Municipal à Trelex

Rasul Mawjee
Conseiller Communal à Gland

Laurence Pinel
Municipale à Bursins

Daniel Richard
Conseiller Communal à Gland

Antonella Salamin
Municipale à Vich
Rapporteur